



A Tasseco Investment Holdings ' Company

Procédure de gestion des risques de santé et sécurité des communautés Scanning Systems

SCANNING SYSTEMS-SGES-PR05 Procédure de gestion des risques de santé et sécurité des
communautés

Date d'approbation	
Date d'entrée en vigueur	
Historique de révision	Première édition : Version A du 17 Septembre 2024 Version B révisée : 16 Octobre 2024
Remplacé/modifié	Version C : 17 Juillet 2025

Table des matières

1	Introduction	1
2	Portée.....	1
3	Contexte réglementaire et normatif	2
3.1	<i>Législation nationale.....</i>	2
3.2	<i>Réglementations spécifiques</i>	2
3.3	<i>Normes internationales.....</i>	2
3.4	<i>Accords régionaux</i>	2
3.5	<i>Conventions internationales ratifiées par la Côte d'Ivoire</i>	2
4	Responsabilités et Organisation	2
4.1	<i>Responsabilités au niveau du siège Scanning Systems</i>	2
4.2	<i>Rôles des parties prenantes</i>	2
4.3	<i>Structure organisationnelle pour la gestion des risques de santé et sécurité</i>	3
5	Identification et Évaluation des Risques pour les communautés	3
5.1	<i>Méthodes d'identification des risques.....</i>	3
5.2	<i>Processus d'évaluation des risques potentiels</i>	3
5.3	<i>Prise en compte des groupes vulnérables.....</i>	4
5.3.1	<i>Identification des groupes vulnérables</i>	4
5.3.2	<i>Analyse des vulnérabilités spécifiques.....</i>	4
5.3.3	<i>Consultation ciblée</i>	4
5.3.4	<i>Développement de mesures d'atténuation spécifiques</i>	4
5.3.5	<i>Suivi et évaluation adaptée</i>	4
6	Plan de gestion des risques de santé et sécurité des communautés	4
6.1	<i>Conception et sécurité des infrastructures et des équipements</i>	5
6.2	<i>Gestion des matières dangereuses.....</i>	5
6.3	<i>Services des écosystèmes</i>	5
6.4	<i>Exposition aux maladies</i>	5
6.5	<i>Préparation et réponse aux situations d'urgence</i>	6

1 Introduction

La procédure de gestion des risques de santé et sécurité des communautés a pour objectif d'anticiper et d'éviter les impacts défavorables sur la santé et la sécurité des communautés affectées par les projets de Scanning Systems tout au long de leur cycle de vie, que ce soit dans des circonstances normales ou exceptionnelles. En outre, elle vise à promouvoir la santé et la sécurité dans toute la zone d'influence du projet, en soutenant notamment des programmes de prévention des grandes maladies contagieuses. La procédure met également l'accent sur la promotion de la qualité et de la sécurité dans la conception et la construction des PCJ. Elle inclut des mesures pour éviter ou réduire l'exposition des communautés aux risques routiers, aux maladies et aux matières dangereuses liées aux projets, ainsi que des mesures efficaces de riposte d'urgence. Elle garantit que la protection du personnel et des biens, par le biais de la sécurité publique ou privée, soit assurée d'une manière qui minimise les risques pour les communautés affectées et qui soit conforme aux normes internationales de protection des droits de la personne.

2 Portée

Dans cette procédure de gestion des risques de santé et sécurité des communautés, plusieurs parties prenantes sont généralement concernées :

- La communauté locale : les résidents, les travailleurs et les visiteurs de la zone concernée ;
- Les autorités locales : la municipalité, les services de santé publique, et les services d'urgence (pompiers, police, douanes, ambulances) ;
- L'entreprise ou l'organisation responsable du projet ou de l'activité générant les risques potentiels.
- Les employés et sous-traitants de l'entreprise travaillant sur le site.
- Les organismes de réglementation et de contrôle en matière de santé et de sécurité.
- Les organisations non gouvernementales (ONG) locales ou internationales actives dans les domaines de la santé, de l'environnement ou du développement communautaire.
- Les établissements de santé locaux (hôpitaux, cliniques).
- Les institutions éducatives locales (écoles, universités).
- Les médias locaux et nationaux.
- Les représentants des groupes vulnérables au sein de la communauté (personnes âgées, enfants, personnes handicapées).
- Les experts en santé et sécurité, consultants ou auditeurs externes.

3 Contexte réglementaire et normatif

3.1 Législation nationale

- Code du travail du pays concerné ;
- Code de l'environnement ;
- Loi sur la santé publique.

3.2 Réglementations spécifiques

- Décrets et arrêtés relatifs à la sécurité et à la santé au travail ;
- Réglementations sur la gestion des déchets et des substances dangereuses.

3.3 Normes internationales

- Normes ISO (par exemple, ISO 45001 pour la santé et la sécurité au travail) ;
- Directives de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ;
- Sauvegarde opérationnelle environnementale et sociale 4 : Santé, sûreté et sécurité communautaires ;

3.4 Accords régionaux

- Conventions de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)

3.5 Conventions internationales ratifiées par la Côte d'Ivoire

- Conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)
- Conventions environnementales (ex : Convention de Bâle sur les déchets dangereux)

4 Responsabilités et Organisation

4.1 Responsabilités au niveau du siège Scanning Systems

Scanning Systems doit élaborer et mettre en œuvre une politique de santé et de sécurité des communautés complète au niveau des PCJ. Il est également chargé d'assurer la conformité avec les lois et réglementations locales et internationales pertinentes. Pour la gestion des risques, Scanning Systems doit fournir les ressources nécessaires, qu'elles soient financières, humaines ou matérielles. Elle doit établir des objectifs de performance spécifiques en matière de santé et de sécurité des communautés et superviser la mise en œuvre des mesures de prévention et de protection. Une formation adéquate du personnel sur les questions de santé et de sécurité des communautés est essentielle. Elle doit également mener des audits et des inspections régulières, enquêter sur les incidents et mettre en œuvre des actions correctives appropriées.

4.2 Rôles des parties prenantes

Les communautés locales doivent participer aux consultations, fournir des retours sur les impacts potentiels et signaler les problèmes de santé et de sécurité observés. Elles collaborent

également aux initiatives de sensibilisation et d'éducation. Les autorités locales, quant à elles, définissent et font respecter les réglementations locales, délivrent les permis et autorisations nécessaires, effectuent des inspections de conformité et collaborent avec Scanning Systems sur les questions de santé publique. Les sous-traitants doivent se conformer aux exigences de santé et de sécurité des PCJ.

4.3 Structure organisationnelle pour la gestion des risques de santé et sécurité

La structure organisationnelle pour la gestion des risques de santé et sécurité des communautés inclut plusieurs niveaux de responsabilité. La Direction ESG de Scanning Systems, définit la stratégie globale et les objectifs et alloue les ressources nécessaires. Le responsable HSE/Environnement coordonne la mise en œuvre de la politique de santé et sécurité à tous les niveaux. La Direction ESG met à jour les procédures, mène des évaluations de risques, assure la formation du personnel. Les CLO et les responsables HSE des sites veillent à l'application quotidienne des règles de sécurité, identifient et signalent les risques potentiels, encouragent une culture de la sécurité et enquête sur les incidents, et assurent le reporting sur les incidents survenus.

5 Identification et Évaluation des Risques pour les communautés

Le processus de gestion des risques se réalise en 5 étapes :

- Identifier le risque ;
- Analyser et évaluer le risque ;
- Traiter le risque ;
- Suivre l'évolution du risque ;
- Communiquer et faire le reporting.

5.1 Méthodes d'identification des risques

On commence par une analyse des données existantes sur des postes similaires, suivie de consultations avec les parties prenantes locales. On procède ensuite à une cartographie détaillée des processus du poste et à une inspection sur site pour observer les conditions réelles. L'analyse des facteurs environnementaux et des risques sanitaires spécifiques est cruciale, tout comme l'évaluation des vulnérabilités sociales particulières à la région. On examine attentivement les risques liés aux mouvements transfrontaliers et aux activités de contrôle. Enfin, tous les risques identifiés sont compilés dans une matrice pour priorisation, en tenant compte de leur probabilité et de leur gravité potentielle.

5.2 Processus d'évaluation des risques potentiels

La caractérisation des risques identifiés comprend l'analyse de la nature du risque (chimique, physique, biologique ou psychosocial), des sources et mécanismes de propagation, ainsi que des populations et groupes potentiellement exposés. L'évaluation de la probabilité implique

l'analyse de la fréquence des incidents passés, la modélisation des scénarios d'exposition et la prise en compte des facteurs locaux tels que le climat, la géographie et les pratiques culturelles. L'estimation de la gravité évalue les conséquences potentielles sur la santé, considère les impacts sociaux et économiques indirects, et prend en compte la capacité de résilience des communautés. L'utilisation de matrices de risques permet de classer les risques en fonction de leur probabilité et de leur gravité, afin de prioriser ceux nécessitant une attention immédiate. L'analyse coûts-bénéfices évalue les coûts potentiels des impacts sur les communautés et les compare aux bénéfices attendus du projet.

5.3 Prise en compte des groupes vulnérables

5.3.1 Identification des groupes vulnérables

- Enfants et adolescents
- Femmes enceintes
- Personnes âgées
- Personnes handicapées
- Minorités ethniques ou religieuses
- Populations à faible revenu
- Et toute autre catégorie de vulnérabilité selon la spécificité de la zone d'intervention du projet et la réglementation du pays bénéficiaire du projet.

5.3.2 Analyse des vulnérabilités spécifiques

- Évaluation des facteurs de sensibilité accrue aux risques
- Prise en compte des barrières d'accès aux informations ou aux soins.

5.3.3 Consultation ciblée

- Organisation de sessions de consultation dédiées aux groupes vulnérables
- Utilisation de méthodes adaptées (interprètes, supports visuels)
- Tous les aspects relatifs à l'engagement des parties prenantes tels que pris en compte dans le plan de participation des parties prenantes.

5.3.4 Développement de mesures d'atténuation spécifiques

- Conception de programmes de soutien ciblés
- Adaptation des moyens de communication et d'alerte

5.3.5 Suivi et évaluation adaptée

- Mise en place d'indicateurs spécifiques pour les groupes vulnérables
- Implication continue des représentants de ces groupes dans le processus de suivi

6 Plan de gestion des risques de santé et sécurité des communautés

L'élément clé de la bonne gestion des risques pour la santé et la sécurité des communautés

repose sur un dialogue ouvert, transparent et proactif avec les communautés affectées.

Les risques et impacts ainsi que les mesures prises pour les éviter, les réduire ou les compenser, doivent être discutés avec les communautés dans le but d'obtenir leur consentement préalable. Cela implique :

- Des réunions régulières avec les représentants des communautés
- Des sessions d'information et de consultation publiques
- La mise en place de comités de liaison communautaires
- L'utilisation de méthodes de communication adaptées aux contextes culturels locaux

La gestion de la SSC couvre les thématiques ci-après développées.

6.1 Conception et sécurité des infrastructures et des équipements

- Évaluation des risques liés à la conception des installations
- Intégration de mesures de sécurité passive (ex : barrières, signalisation)
- Mise en place de protocoles d'accès et de sécurité, y compris celle des personnes à mobilité réduite
- Inspections et maintenance régulières des infrastructures.

6.2 Gestion des matières dangereuses (traité dans la procédure de gestion des véhicules-citernes contenant des liquides dangereux)

- Inventaire et classification des matières dangereuses utilisées
- Procédures de manipulation, stockage et transport sécurisés
- Formation du personnel à la gestion des matières dangereuses
- Plans d'intervention en cas de déversement ou de fuite
- Communication avec les communautés sur les risques et les mesures de sécurité

6.3 Services des écosystèmes

- Identification des services écosystémiques essentiels pour les communautés
- Évaluation des impacts du projet sur ces services
- Mesures de protection et de restauration des écosystèmes
- Programmes de compensation écologique si nécessaire
- Implication des communautés dans la gestion durable des ressources naturelles

6.4 Exposition aux maladies

- Évaluation des risques sanitaires liés aux PCJ
- Mise en place de mesures de prévention (ex : contrôle des vecteurs)
- Soutien aux infrastructures de santé locales
- Programmes de sensibilisation et d'éducation à la santé

- Surveillance épidémiologique en collaboration avec les autorités sanitaires.

6.5 Préparation et réponse aux situations d'urgence

- Identification des scénarios d'urgence potentiels
- Élaboration de plans d'urgence détaillés
- Mise en place de systèmes d'alerte précoce
- Formation des équipes d'intervention et des communautés
- Exercices de simulation réguliers chaque trimestre.
- Coordination avec les services d'urgence locaux et régionaux

Le Plan de gestion de la Santé et de la Sécurité des Communautés sera intégré aux autres plans de gestion du projet, notamment les plans de gestion environnementale et sociale des sites. Cette intégration garantira une approche cohérente et globale de la gestion des risques. De plus, ce plan sera conçu de manière flexible et adaptable, permettant ainsi des ajustements rapides en réponse à l'évolution des circonstances ou à l'identification de nouveaux risques au cours du cycle de vie des PCJ.